



## Etat des lieux et resiliation de bail

Par **UMAJIA\_old**, le **30/08/2007 à 18:41**

Bonjour,rnrnde puis le 1er mai je vis avec mon ami dans une maison. un état des lieux a été fait le 27 avril 2007. J'ai demandé à l'agence immobiliere d'ajouter un avenant à l'état des lieux car nous avons remarqués des petits éclats sur le carrelage ainsi qu'un trou dans le mur d'une des chambres, bien caché par le papiers peints.rnL'agence immobilière a donc fait un avenant que j'ai signé le 31 mai. mais la propriétaire refuse de la signer. en a t elle le droit.rnrnDe plus, mon ami était au chômage. il vient de trouver un poste à 1h15 de la maison. on a donc décidé de partir.rnpeux-t'on bénéficier de la réduction du préavis ?rnrnd'avance merci de vos réponses

Par **ly31**, le **30/08/2007 à 19:06**

Bonsoir,rnrnL'agence a t elle signé l'avenant de l'état des lieux d'entrée ??rnrnLe fait de trouver un travail éloigné ne donne pas le droit à la réduction de préavisrnrnVous auriez pu bénéficier d'un préavis d'un mois si votre ami était au chômage, ou suite à une mutation en provincernrnA vous lirernrnBon couragernrnly31

Par **ly31**, le **30/08/2007 à 19:06**

Bonsoir,rnrnL'agence a t elle signé l'avenant de l'état des lieux d'entrée ??rnrnLe fait de trouver un travail éloigné ne donne pas le droit à la réduction de préavisrnrnVous auriez pu bénéficier d'un préavis d'un mois si votre ami était au chômage, ou suite à une mutation en provincernrnA vous lirernrnBon couragernrnly31

Par **UMAJIA\_old**, le **30/08/2007 à 19:07**

Non l'agence immobiliere n'a pas signée , elle joue le role d'interface.....net mon ami etait bien au chomage avant :)

Par **ly31**, le **30/08/2007 à 19:24**

Bonjour,  
Vous auriez dû envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception à l'agence, lorsque vous vous êtes aperçu de problèmes supplémentaires !  
Je comprends que votre ami était auparavant au chômage, mais à ce jour, il a trouvé un emploi et cela ne réduit en rien votre préavis d'appartement  
Je reste à votre disposition  
ly31

Par **UMAJIA\_old**, le **30/08/2007 à 19:27**

Pardon, mais à quel moment devons nous trouver un nouveau logement. quand il est encore au chômage ou justement quand il vient juste d'en trouver un. on a pas encore changé, on souhaite déménager du fait qu'il vient juste de trouver du travail.  
Et par rapport à l'agence immobiliere, elle a juste rédigé l'état des lieux avec le model de la propriétaire et c'est tout.  
aucune signature de sa part

Par **ly31**, le **30/08/2007 à 20:43**

Re Bonsoir,  
Si votre ami est actuellement au chômage et votre préavis de congé d'appartement est ramené à 1 mois (avec les preuves d'assedic)  
En ce qui concerne votre état des lieux d'entrée et de sortie, je crains que vous ayez des problèmes, à savoir que :  
1/ que l'état des lieux d'entrée n'a pas été signé, ni par l'agence, ni par la propriétaire  
2/ que votre avenant indiquant certains problèmes n'ont certainement pas été pris en compte  
3/ que vous n'avez pas envoyé de courrier "A.R."  
Je vous communique d'ores et déjà les coordonnées d'Associations de Défense des Locataires :  
CNL (Conf. nationale du logement)  
<http://www.lacnl.com/>  
62, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris  
01 47 00 96 20  
CENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL)  
<http://mapage.noos.fr/cidel/>  
9, rue Sévero 75014 PARIS  
01.45.41.47.76 et 01.45.41.22.70  
UFC QUE CHOISIR  
<http://www.quechoisir.org>  
11, rue Guénot 75555 Paris cedex 11  
01 43 48 55 48  
Je vous remercie de me tenir informée sur ce litige  
Je vous souhaite bon courage  
ly31

Par **ly31**, le **30/08/2007 à 20:47**

Re Bonsoir,  
Si votre ami est actuellement au chômage et votre préavis de congé d'appartement est ramené à 1 mois (avec les preuves d'assedic)  
En ce qui concerne votre

état des lieux d'entrée et de sortie, je crains que vous ayez des problèmes, à savoir que  
:rn1/ que l'état des lieux d'entrée n'a pas été signé, ni par l'agence, ni par la propriétaire rn2/  
que votre avenant indiquant certains problèmes n'ont certainement pas été pris en compte rn3/  
que vous n'avez pas envoyé de courrier "A.R."rnJe vous communique d'ores et déjà les  
coordonnées d' Associations de Défense des Locataires :rnCNL (Conf. nationale du  
logement)rn<http://www.lacnl.com/>rn62, boulevard Richard Lenoir 75011 Parisrn01 47 00 96  
20rnCENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES  
(CIDEL)rn<http://mapage.noos.fr/cidel/>rn9, rue Sévero 75014 PARISrn01.45.41.47.76 et  
01.45.41.22.70rnUFC QUE CHOISIRrn<http://www.quechoisir.org>rn11, rue Guénot 75555  
Paris cedex 11rn01 43 48 55 48rnJe vous remercie de me tenir informée sur ce litigernJe  
vous souhaite bon couragernly31